



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 09 JUIN 2023

**CONVOCATION**

Date : 17/05/2023

Envoi le : 02/06/2023

Publication le : 02/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin à 19h45 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Présents : 22

Absents : 07

Pouvoirs : 04

Votants : 26

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,  
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE, Yoann LAFAUX.

**Absents excusés :**

Madame Renata MOREIRA ROCHA,  
Messieurs Éric VERHILLE, Jean-Marc CHATEAU, François BOUGAULT.

**Absents :**

Madame Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Pascal NOYAU, Mikaël TOST.

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir Monsieur Antoine MAQUIN.

Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.

Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Gilles FERRAND



**DEL N° 09-06-2023/04A MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL - TRANSFORMATION DE POSTES.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales ;

VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes d'animation territoriales ;

VU le tableau des effectifs de la commune de Luynes modifié par le conseil municipal le 13 décembre 2022 ;

VU l'inscription de deux agents, titulaires du grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe sur le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, par ancienneté, au titre de l'année 2023 ;

VU l'inscription d'un agent, titulaire du grade d'Adjoint d'Animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, sur le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe, par ancienneté, au titre de l'année 2023 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DÉCIDE DE TRANSFORMER, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 :**

- Deux postes d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe en deux postes d'Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- Un poste d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

**DÉCIDE DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent.**

**DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces 3 postes sont prévus au budget de l'exercice 2023.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Monsieur Gilles FERRAND,  
Adjoint au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **12 JUIN 2023**

Et sa publication le site internet de la commune le : **12 JUIN 2023**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230609-DEL\_09062023\_4A-DE

